crédit photo Chantal Malatesta

Contribuez à un prêt solidaire

pour financer la réparation des serres du Jardin des Tille Légumes

A Magny-sur-Tille, Ludovic et Antoine ont créé en 2018 une ferme maraîchère sur 5 ha (loués à la commune) dont 3.000 m² de serres à double paroi. Le 11 juillet dernier, **la grêle a percé les bâches** et donc détruit la lame d'air isolante. Toutes les bâches sont à remplacer pour un total de 33.000 € avec un reste à charge de 10.000 € (vétusté + franchise).

Antoine et Ludovic ont donc sollicité Germe de Blé, cagnotte solidaire de Côte d'Or, pour financer ces travaux. Ils ont besoin de

10.000 € à taux zéro remboursables sur 5 ans

Aidez Antoine et Ludovic en participant à ce prêt solidaire

Renseignez-vous auprès de votre AMAP ou sur le site cagnotte-germe-de-ble-21.org

LA CAGNOTTE RECRUTE !

Pour continuer à faire vivre cette association de soutien de projets en agriculture paysanne, la cagnotte cherche des bénévoles.
Rejoignez nous !
06.51.10.24.93 ou 06.87.76.41.45

La **cagnotte solidaire** contribue au rapprochement entre paysans et citoyens dans le cadre d'un partenariat local, direct et transparent.

Les fonds sont apportés par les adhérents pour être mis à disposition de projets sous forme de **prêts à taux zéro.**
Au terme du remboursement du prêt, chaque adhérent récupère le montant de son apport.

Ludovic et Antoine vous expliquent leur démarche

Le jardin des Tille Légumes est une ferme maraîchère diversifiée certifiée agriculture biologique, qui fournit 5 AMAP sur la métropole dijonnaise soit environ 150 «paniers» ou «parts de récolte» hebdomadaires.

Nous sommes deux associés, Ludovic et Antoine, et une équipe de 1 à 3 salariés (principalement Simon, Hassan et Julien) en fonction des saisons soit environ 4 équivalents temps pleins sur l'année. La ferme est située à Magny-sur-Tille, à 15 km du centre ville de Dijon, à la limite de la métropole. Nous sommes locataires de 5ha de terres appartenant à la commune, dans la plaine alluviale de la Tille et de la Norges. 80% de nos légumes sont destinés aux AMAP, c'est la raison d'être de notre aventure. Les 20% restants sont distribués autrement (maraîchers locaux, épiceries, restaurateurs). C'est ce qui nous permet d'être plus tranquilles pour être raisonnablement sûrs d'honorer correctement les contrats d'AMAP. Même si nous aimerions bien signer plus de contrats AMAP, on peut dire que notre installation est un succès. Ça marche et c'est grâce à vous!

Nous avons installé progressivement, depuis notre installation en 2018, 3000m² de serres en double paroi plastique. C'est à dire qu'elles sont couvertes de 2 bâches plastiques gonflées à l'air, ce qui procure une isolation thermique permettant d'atténuer les écarts de température en été comme en hiver.

Cet été le 11 juillet, nous avons subi un orage de grêle qui, outre les dégâts sur les légumes en plein champs, a percé les bâches de nos serres de petits trous, détruisant l'étanchéité de la double paroi. Par conséquent, la pluie pénètre entre les deux bâches, créant des poches d'eaux qui menacent les cultures situées en dessous et la structure en métal à cause du poids que cela représente. Par ailleurs, il n'y a plus de lame d'air isolante, le passage de la lumière est réduit et la régulation de la température amoindrie. Nous avons paré au plus pressé pour supprimer les poches d'eau mais il est prévu de remplacer l'ensemble des bâches de toit avant noël pour retrouver la performance optimale de l'ensemble. À la construction des serres (4 «chapelles» de 105m de longueur), nous avions monté et bâché nous même, en prenant quelques risques (4m de hauteur). Nous avons construit une chapelle par an pendant 4 ans. Cette fois-ci, il s'agit de renouveler l'ensemble des bâches et nous avons décidé de faire appel à des monteurs professionnels. L'assurance prend en charge une partie des travaux (33000€ en tout) mais une vétusté s'applique et il reste 10 000€ à notre charge.

Cette année 2023, nous avons déjà dû renouveler en urgence notre camion de livraison, qui a rendu l'âme en pleine livraison d'AMAP au printemps. Nous avons déjà déboursé pour cela 10.000€. Renouveler une telle dépense d'un seul coup mettrait à mal notre stabilité économique. C'est pourquoi nous faisons appel à la cagnotte solidaire, Germe de Blé, c'est à dire à vous qui lisez ce texte, pour emprunter ce montant et rembourser petit à petit, sur 5 années.